

6 Société et Culture

Droits universitaires/Entretien avec le recteur de L'université Omar Bongo, Marc-Louis Ropivia

"Aucune université au monde ne peut (...) fonctionner sans une participation substantielle de l'étudiant à sa propre formation"

Propos recueillis par R.H.A

Libreville/Gabon

La question du relèvement des droits universitaires fait des vagues depuis son annonce. Le Pr Marc-Louis Ropivia, recteur de l'Université Omar Bongo nous éclaire, dans cet entretien, sur les raisons de cette hausse dans son établissement, et sur les bienfaits, in fine, de cette mesure.

l'union. Monsieur le recteur, comment peut-on expliquer cet acharnement autour du relèvement des droits universitaires?

Pr Marc Louis Ropivia : A l'examen des arguments des différents protagonistes actuels, le relèvement des droits universitaires, vu du côté de l'opinion nationale, semble seulement être mise en débat sans être, et c'est là l'essentiel, mise en perspective. En vérité, une très grande majorité de ceux qui en débattent aujourd'hui ne veulent pas s'intéresser au fond du problème, à savoir que la décision gouvernementale de majoration des droits universitaires concerne véritablement le devenir, la performance, la modernisation, la compétitivité et la crédibilité de notre système d'enseignement supérieur en Afrique centrale, dans le reste de l'Afrique et dans le monde. A ce propos, il importe de souligner qu'au dernier classement (2017) des universités africaines, le Gabon ne figure pas parmi les pays dotés d'un système universitaire performant, et par conséquent, aucune de ses universités ne se trouve parmi les 100 premières du continent. Arrivent alors une série de questionnements fondamentaux qui interpellent toute la communauté nationale, entendons par là toutes les entités qui la composent, à savoir les pouvoirs publics (gouvernement, collectivités locales), le parlement (Assemblée Nationale, Sénat), les institutions républicaines, la société politique, la société civile, plus particulièrement les organisations syndicales ou corporatistes des trois ordres d'enseignement, les associations des parents d'élèves et d'étudiants, les organisations patronales, les différentes confessions religieuses, etc. Le débat est devenu si complexe et si préoccupant dans l'opinion nationale qu'il ne peut plus être laissé à une seule composante sociale, en l'occurrence la communauté universitaire dans sa diversité.

Mais, que répondez-vous à ceux qui disent que l'UOB est un établissement des "enfants de pauvres", et que cette hausse des frais est insupportable pour plusieurs de ces apprenants ?

- Ce discours s'oppose au relèvement des droits universitaires en arguant que l'UOB par exemple serait "l'université des enfants de pauvres", par conséquent l'on ne saurait demander à ces étudiants et à leurs familles une quelconque augmentation des droits universitaires qui conduirait à les appauvrir davantage. Les tenants de ce discours vont même jusqu'à affirmer qu'eux-mêmes ayant étudié dans les mêmes conditions de frais d'inscription et ayant réussi à en sortir et à exercer leur profession avec une compétence reconnue, l'on commettrait une grave injustice en exigeant aux étudiants actuels une hausse de leur contribution universitaire. Ils qualifient cette hausse de 9.000 à 50.000 F.CFA d'augmentation vertigineuse. L'occasion est donnée ici de rappeler que ce montant n'avait pas été décidé par hasard. Il constitue le tarif universitaire plancher actuellement pratiqué dans l'espace CEMAC, à l'exception de la Centrafrique dont on connaît la situation de délitement. Le Gabon a simplement tardé à l'appliquer en raison des conditions économiques qui lui paraissaient jusque-là particulièrement fastes. Ailleurs, dans la sous-région, des tarifs équivalents ou prohibitifs, par ailleurs modulés par cycles, sont actuellement en vigueur. D'un autre côté, si l'augmentation est qualifiée de vertigineuse, les tenants de la théorie de "l'université des pauvres" refusent d'évoquer la chute vertigineuse des frais d'inscription dans les universités gabonaises par rapport à ceux exigés dans les trois ordres d'enseignement antérieurs. En effet, une analyse rapide de la situation permet de faire les comparaisons...

- Au pré-primaire, si l'on s'en tient uniquement aux frais de scolarité (en excluant la cantine), un ménage gabonais dépense annuellement en moyenne 270.000 F.CFA (30.000 F x 9 mois). Au secondaire, dans le secteur de l'enseignement public, l'on note que le montant de 10.000 F (encore qu'il faille le majorer par le coût de la tenue) demandé en début d'année scolaire dans la plupart des lycées et collèges reste tout de même supérieur à celui de l'inscription dans les universités. Par contre, dans le secteur privé confessionnel, on peut relever une moyenne annuelle de 250.000 F couvrant les frais d'inscription et d'écologie tandis que dans le privé laïque ce montant passe à 350.000 F. Imaginons donc la chute vertigineuse qui fait vaciller ces frais à 9.000 F.CFA à l'université ! En vérité, nous sommes là au cœur du paradoxe gabonais. En effet, comment comprendre que les mêmes Gabonais qui éprouvent la nécessité de payer ces montants élevés pour la qualité de l'enseignement de leurs enfants dans les trois or-



Photo : Arisfide Moussavou

Pr Marc -Louis Ropivia : "Les droits universitaires sont devenus un indicateur de qualité de la formation.

dres d'enseignement inférieur rechignent à admettre qu'on puisse les payer dans le dernier palier du système éducatif, le supérieur, celui-là même qui nécessite des contributions et des équipements plus importants, en raison de ce qu'il va former directement pour le marché du travail. Assurément, cette première conception est négative. Elle prône notamment la

stagnation sinon la régression car, d'après ses adeptes, une "université d'enfants de pauvres" ne saurait prétendre à aucune amélioration de son environnement. En somme, les "enfants de pauvres" doivent toujours continuer d'étudier dans la pauvreté, c'est-à-dire dans les conditions de vétusté, de délabrement et de carence que l'on observe aujourd'hui ; alors qu'une attitude positive aurait conduit à leur faire prendre conscience de ce que aucune université au monde ne peut efficacement fonctionner à l'heure actuelle sans une participation substantielle, et non pas symbolique, de l'étudiant à sa propre formation. En admettant d'abord le bien-fondé de ce principe universel, on comprendrait aisément que les étudiants soient légitimement amenés à poser les deux questions essentielles suivantes : quelle utilisation fera-t-on de notre argent ? Et, serions-nous associés à sa gestion ? Dans ce cas, la réponse ne peut être que positive. Et il devient normal que l'on envisage leur représentation dans l'instance universitaire chargée de cette utilisation, en l'occurrence le Conseil d'administration.

Suite en page 7

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME INTERNATIONALE CHARGÉE D'APPUYER LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DANS L'ÉLABORATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Accord de Prêt N° : 8582-GA
Date : le 4/10/2017

No de référence : AMI/12-2017/UCP-PRODECE

La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ÉTAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ÉTAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite les Firmes de Consultants en vue de fournir les services pour « l'Appui aux gestionnaires des centres de formation professionnels et des établissements d'enseignement technique dans l'élaboration des projets de développement ». L'objectif général de l'activité est d'élaborer des projets d'établissements des structures de formation visant la mise à niveau des filières de formation existantes prioritaires et éventuellement l'implantation des nouvelles filières retenues en lien avec le PSGE Gabon et les besoins des économies régionales. Ces projets sont appelés à être soumis à l'appréciation et la validation d'un comité institué dans le cadre du Fonds Compétitif du PRODECE. De manière spécifique, il s'agit de :

1. Sélectionner les filières existantes et nouvelles susceptibles d'être appuyées dans le cadre des projets de développement des établissements ;
2. Proposer pour les centres de formation et les établissements d'enseignement technique et professionnel au regard des filières retenues les besoins :
 - en aménagement des locaux existants et d'extension (ateliers, salles de classe, locaux communs, définition des surfaces et estimation des coûts) ;
 - en équipements, définition de leurs spécifications techniques et estimation des coûts des acquisitions et d'installation ;
 - en formation initiale ou en perfectionnement technique et pédagogique des formateurs et des gestionnaires et estimation des coûts et planification ;
 - en révision et élaboration des curricula.
3. Proposer un nouveau modèle d'organisation et de fonctionnement des établissements basé sur une autonomie avancée, le partenariat avec le secteur privé ainsi qu'un modèle des contrats de performances devant être conclus avec les ministères de tutelle.

Les firmes sont invitées à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Il est porté à l'attention des firmes que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13 (d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

Les firmes seront sélectionnées selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous : **Unité de Coordination du projet PRODECE (UCP PRODECE)**, B.P. : 1269 Libreville/Gabon ; ou par téléphone au n° + 241.06.06.07.25/+241 03.00.56.61 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com et bmouiri@gmail.com.

Les plis porteront la mention suivante « **POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME INTERNATIONALE CHARGÉE D'APPUYER LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DANS L'ÉLABORATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT** ».

Les manifestations d'intérêt seront écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne par courrier ET par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard **le 25 Octobre 2017 à 12 heures (heure locale)** :

A l'attention de Monsieur Benjamin MOURI MOUSSAVOU, Coordonnateur du Projet PRODECE
Unité de Coordination du PRODECE
Quartier Haut des GUE GUE (ancien siège AZUR à côté du RAPAC)
BP : 1269 Libreville/ Gabon
Tel : + 241.06.06.07.25 ou +241 03.00.56.61
E-mail: ucp.prodecegabon@gmail.com et bmouiri@gmail.com